E 4798

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 7 octobre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 7 octobre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. - Nomination de M. Erik MACAK, membre titulaire slovaque, en remplacement de M^{me} Eva MESTANOVA, membre démissionnaire.

13853/09.

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30 septembre 2009 (02.10)
(OR. en)

13853/09

SOC 555

NOTE POINT "I/A"

du:	Secrétariat général du Conseil
au:	Comité des représentants permanents/Conseil
n° doc. préc.:	12034/09 SOC 447
Objet:	Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail – Nomination de M. Erik MACAK, membre titulaire slovaque, en remplacement de Mme Eva MESTANOVA, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Eva MESTANOVA, membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs (Slovaquie) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.

2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, la Confédération européenne des syndicats a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010:

M. Erik MACAK
Advisor on international relations
KOZ SR
Odborarske nam 3
SK - 815 70 BRATISLAVA
Tél.: + 421 1 402 39 110
Fax: + 421 2 555 61 956
E-mail: macak@kozsr.sk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:

a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement du membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, tel qu'il figure en annexe; et

b) de décider de faire publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

ANNEXE

DÉCISION DU CONSEIL
portant remplacement d'un membre titulaire
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

_____

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail[1], et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

(1) par sa décision du 19 novembre 2007[2], le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010;

(2) un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs du Conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Eva MESTANOVA;

(3) La Confédération européenne des syndicats a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE :

[1] JO L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.
[2] JO C 282 du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

M. Erik MACAK est nommé membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de Mme Eva MESTANOVA, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président